

CORRESPONDANCES.

- M. P. B.—Charlebourg.—Lettre reçue.
- Messieurs Frs. G.—Islet.—Lettre et argent reçus.
- Messire D. P.—Pointe du Lac.—Lettre reçue.
- Messire H. P.—Ste Anne.—Lettre reçue.
- S. J. C.—Ste. Luce.—Lettre et argent reçus.
- O. C. C.—écr, Islet.—Lettre et argent reçus.
- A. T. M.—écr, Kamouraska.—Lettre et argent reçus. Nous répondrons plus tard aux questions que vous nous posez.
- A. M. dit D.—St. Roch.—Lettre reçue; nous nous entendons avec l'agent certainement.
- Z. A. N.—écr, Islet.—Lettre et argent reçus.
- W. W.—St. Denis.—Lettre reçue, très bien.
- E. R. F.—écr, Montréal.—Lettre et argent reçus.

L'AMI DE LA RELIGION  
ET  
DE LA PATRIE.



« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUÉBEC, 14 JANVIER. 1850.

Le navire *Alabama* arrivé à la Nouvelle-Orléans, apporte des nouvelles de la Californie. Il avait à bord \$50,000 en poudre d'or et les passagers apportent \$200,000. San Francisco prend tous les jours un développement considérable; déjà plus de 20,000 habitants sont maintenant établis dans cette ville; le commerce s'étend aussi avec une rapidité étonnante: le nombre des vaisseaux qui ont quitté le port pendant ce dernier mois égale celui de navires qui fréquentent les ports de la Nouvelle-Orléans.

Le Séminaire de Montréal vient de faire une perte douloureuse, dans la personne de M. Claude Fay, prêtre suplicien, décédé hier soir, (9 janvier). Cette perte sera vivement sentie par toute la population catholique de cette cité. Il a rendu de grands services à la paroisse de Montréal qu'il a desservi avec beaucoup de zèle et à la satisfaction générale, pendant vingt années. Il emporte avec lui les regrets et les bénédictions de tous ses paroissiens. Il est digne de remarquer que ce Monsieur, dans sa longue administration de la cure d'une paroisse comme celle-ci, a su éviter toute tracasserie et toutes difficultés. Si, par sa sagesse, sa douceur et sa prudence, il a pu éviter ces désagréments entre lui et ceux qu'il desservait, s'il a rempli ses devoirs de manière à mériter l'approbation de ceux qu'il était chargé d'administrer, on ne peut pas douter qu'il ait déjà entendu ces consolantes paroles du souverain juge, *serve bone et fidelis, intra in gaudium Domine tui.*

M. Claude Fay est né en France, à Rive de Gier, diocèse de Lyon, le 21 octobre 1792. Il a fait ses études du droit canonique au Séminaire de St. Irénée où il est entré le 1er novembre 1815. Il a été ordonné prêtre le 27 juillet 1817. Il est arrivé en Canada le 24 décembre 1823, et il a rempli les devoirs de professeur au collège de Montréal pendant quatre ans et demi. Il a été nommé curé d'office de la paroisse de Montréal, le 4 décembre 1829, et il n'a cessé d'être...

t'égal, sinon à Québec, et nous rattrapons notre argent dépensé dans le Haut Canada, en continuant à y percevoir des péages après la réparation; alors plus de cette "ménagerie Lafontaine Baldwin," qui n'a pas changé "le fond même de notre système bâtarde de gouvernement" qu'elle avait juré de maintenir; plus de "représentants-laquais" de la ville de Québec, comme ceux qu'elle a élus en 1847 et 1848; plus de pillages du Haut-Canada contre le Bas," et qu'importe dès lors qu'un ministre des travaux publics soit élu à Québec ou dans le Haut-Canada? plus de "refus d'une représentation basée sur la population, car à quoi servirait un tel refus lorsque la population française du Bas-Canada sera déjà noyée dans une population anglaise de 20 millions; plus de "refus d'une diminution des dépenses publiques et de l'odieuse patronage du gouvernement" dont d'autres que nous profitent; plus de "la sanction et considération des mesures politiques de 37," en indemnifiant les victimes innocentes des troubles dont nous ou nos dévanciers en agitation avons été la cause; plus de "criminelle inertie et de profond idiotisme, en présence" des émeutiers-incendiaires nos bons amis et alliés; plus de "tyrannie et d'arbitraire des destitutions contre les hommes qui veulent penser et juger par eux-mêmes sur les intérêts de leur pays," et en renverser le gouvernement et le vendre à l'étranger s'ils le trouvent à propos; plus enfin de ce "désastreux régime politique dont nous venons de résumer quelques-uns des plus malheureux effets," qu'on trouvera détaillés plus au long dans l'*Avenir*. "Le terrain est déjà miné de toutes parts, et le jour n'est pas éloigné," foi d'*Avenir*, "où la population entière du Canada mettra le feu à la mine qui fera écarter le sol factice de l'état colonial... A Québec donc reviendra l'honneur de faire le premier pas qui nous fera sortir des décombres du passé."

"Maintenant que tel est le résumé des fautes et des crimes des ministres actuels," dit le journal annexioniste, qui donc oserait nous soutenir que la population canadienne de Québec se trouve mieux disposée en 1850 qu'en 1847," lorsqu'elle élut M. Chabot? "Non, hors la caste sans honneur et sans conscience des ventrus de Québec," qui élurent M. Chabot en 1847 et M. Méthot en 1848, "aucune portion respectable de la population de cette ville ne votera pour ce M. Chabot," c'est l'*Avenir* qui l'assure. Il assure aussi que "la population étrangère de Québec donnera un ferme appui à M. Légaré," mais nous ne savons où il prendra cette population, à moins qu'il ne la fasse venir des Etats-Unis. Quant aux électeurs irlandais, écossais et anglais, ils sont moins étrangers à Québec que les écrivains du journal annexioniste, dont l'ontrecidence est à peine égalée par la bouffissure et l'insolence de son langage.—(Canadien.)

Nos lecteurs liront sans doute avec plaisir la correspondance signée: "Majorité" publiée dans notre numéro de ce jour, et qui montre la générosité des paroissiens de Beauport envers leur digne Curé; générosité qui le dédommage des peines qu'ils ont données pour l'avancement de la construction de la nouvelle église et des reproches d'un petit nombre toujours mécontent surtout quand il s'agit de l'érection de quelque édifice qui demande le secours de tous les paroissiens.

ENCORE UN EXEMPLE! DEUX PERSONNES IVRES BRULEES.—Dans la nuit du jour de l'An le feu prit et consuma une petite hutte en bois située à la baie de McKenzie et à environ un mille de Caledonia township de Oueda. Un nommé Mills, et sa femme qui habitaient dans le moment

les grands services qu'il leur a déjà rendus, surtout dans l'érection de la nouvelle église, où il a eu avec sa persévérance reconnu surmonter tous les obstacles; et aussi dans l'établissement des écoles de sa paroisse sur un pied honorable et avantageux en les soumettant à la loi d'éducation malgré les anciens préjugés et les oppositions de mêmes *quelques-uns*. Ces braves paroissiens, donc, à l'occasion de la nouvelle année, s'assemblèrent dans divers parties de la paroisse et résolurent d'offrir un petit cadeau à leur bon pasteur le Révérend Messire L. J. Bernard, et ne consultant que leur dévouement, ils lui présentèrent le soir même, un superbe capot, casques gants, de peleries &c. &c. le tout se montant à quinze Louis à peu près. "Veuillez bien accepter, lui dirent-ils, ce petit cadeau, comme une marque de notre reconnaissance et de notre attachement à votre personne sacrée.—puissent les années se succéder et toujours se ressembler en vous ayant toujours au milieu de nous."

MAJORITÉ.

Beauport 5 janvier 1850.

UNE LETTRE DE KLAPKA.  
INTEGRITE DE KOSSUTH.

Le *Times*, organe du *florysme* anglais, a lancé dans ses derniers temps à diverses reprises de graves accusations contre les Hongrois. La défaite ne les a pas mis à l'abri de la colonnie: la cruauté des héros Maggyares et la probité du chef illustre qui les inspirait, ont été tour à tour mises en question. Le vaillant défenseur de Comorn, le général Klapka, s'est chargé de faire justice de la première assertion; voici la lettre qu'il a adressée au *Times*: "Monsieur, M. Charles Heinzen, qui dit-on, est un radical allemand, a récemment prétendu, dans une lettre accueillie par votre feuille si répandue, que les Hongrois avaient pendu et fusillé des milliers de réactionnaires."

"Je n'aurais pas songé à répliquer à cette assertion de M. Heinzen, si vous n'aviez fait de sa lettre et d'une autre communication postérieure de la même personne, l'objet d'un premier article dans le *Times* d'aujourd'hui. Cette circonstance m'engage à en appeler à vous-mêmes en faveur de ma noble et malheureuse patrie, et d'une cause qui est restée pure et que n'a point souillée une inutile effusion de sang."

"Si M. Heinzen veut dire que nos soldats ont tué des milliers de leurs ennemis autrichiens et russes dans un combat loyal dans les retranchements des forteresses et sur le champ de bataille que vous connaissez, il a dit vrai, mais il s'est mal expliqué."

"Si, au contraire, M. Heinzen veut dire que des adversaires de notre cause ont été fusillés ou pendus par voie de persécution publique ou privée; s'il veut dire que nous avons poursuivi et tué des hommes pour leurs opinions politiques, je repousse avec indignation une accusation qui si elle ne repose pas sur la plus grossière ignorance des faits, dénote, permettez moi de le dire, une situation d'esprit que je m'abstiens de qualifier."

"Sans doute, nous avons eu à déplorer quelques excès isolés. Dans quelques districts mixtes, les Hongrois ont été persécuteurs et quelquefois aussi persécutés. Mais ces excès ont toujours été sévèrement réprimés par nos autorités civiles et militaires."

"Pendant la guerre, nous avons fait des milliers de prisonniers, dont aucun n'a été pendu. Même quand les Autrichiens eurent fait exécuter quelques Hongrois tombés entre leurs mains, nous dédagnâmes d'imiter leurs cruautés, bien qu'alors deux généraux, quinze officiers d'état major, trois cents officiers et quinze mille soldats furent...

accusations auxquelles vous avez voulu donner cours.

"Le 13 septembre, M. Kossuth quitta Arad, après avoir délégué conditionnellement au général Gorgey les pouvoirs dont la Diète l'avait investi. Il avait alors en sa possession 1,000 ducats (12,000 fr. environ). A Mariadna, nous rencontrâmes le ministre des finances, M. Duscheck, qui demanda au président ses instructions pour disposer de 90 quintaux d'or et d'argent représentant 5 millions de florins (13 millions de francs environ)."

"Il était dû alors à M. Kossuth 33,600 florins sur son traitement. L'Etat, au même moment, devait au compte Batthiany, qui accompagnait M. Kossuth, tout son traitement, en outre des 42,000 florins qu'il avait avancés lui-même au Trésor."

"M. Kossuth n'en envoya pas moins à Arad le Trésor intact, donnant seulement à Duscheck l'ordre de payer, sur l'arrêté qui lui était dû, 5,000 florins à sa mère."

"Les 1,000 ducats que M. Kossuth avait emportés d'Arad ont servi à payer différentes dépenses, principalement d'intérêt général, et il ne lui en restait pas la moitié quand il passa la frontière turque; cette somme avec une petite malle, est le seul bien qui restât à l'ex-président, gouverneur de la Hongrie, à son entrée à Widdin."

"Quant à la couronne de Hongrie, elle a été placée sous le sceau d'un comité de la Diète et remise à un ministre chargé, sous sa responsabilité de la mettre en lieu sûr. Je puis ajouter qu'il est à ma connaissance, personnelle, que, de sa vie, le président gouverneur n'a vu ce précieux insigne."

"Tels sont, Monsieur, les faits que j'affirme sur ma parole de gentilhomme. Ils sont de nature à détruire les calomnies auxquelles vous avez ouvert vos colonnes."

"Tout le monde sait, en Hongrie, que le désintéressement personnel de M. Kossuth avait décidé un grand nombre des magistrats de la Diète, lorsqu'il en était encore simple membre, à lui offrir un riche domaine, et tout le monde sait que cette offre honorable a été repoussée par lui, aussi bien que tous les efforts du même genre faits pour l'indemniser du sacrifice perpétuel qu'il faisait à l'intérêt public, de ses intérêts propres et de ceux de sa famille."

"On a su publiquement, par les comptes rendus des travaux de la Diète, qu'on ne le décida qu'avec peine à accepter, comme président gouverneur de la Hongrie un traitement de 200,000 florins, et toute la Hongrie sait que la plus grande partie de ce traitement a toujours été employée en bonnes œuvres."

"Soldat et non écrivain, je ne puis que traiter de mensonges les informations que vous avez reçues; il restera à M. Kossuth à son arrivée prochaine en Angleterre, à vous demander, pas les voies légales, la réparation due à son caractère pour les calomnies dont vous vous êtes fait l'éditeur responsable."

DÉCÈS.

A Ste Hélène, le 28 décembre dernier, à l'âge avancé de 80 ans 11 mois et 9 jours, après une longue et douloureuse maladie, Dame Thècle Michaud, veuve de feu Joseph Siros, Ecuyer, Major de milice.

ANNONCES.

COMMANDES  
POU LA FRANÇO.

Le Soussigné expédiera, VENDREDI, le 18 janvier et tous les quinze jours durant l'hiver, des COMMANDES, pour Livres Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, Instrument de Chirurgie, Instruments de Mathématiques, Horloges.

Aux électeurs de la Cité et de la Banlieue de Québec.

Messieurs,

J'AI accepté la situation de commissaire en chef des Travaux Publics, avec un siège dans le conseil exécutif. Par là mon mandat est résolu. Je dois me soumettre de nouveau au creuset électoral,—à votre approbation, ou réprobation. Si ces charges honorables qui m'étaient offertes, m'eussent disqualifié de la représentation populaire, je les aurais refusé; mais comme elles me fournissent les moyens de servir plus efficacement mon pays; et de vous être plus utile, j'ai cru que je ne pouvais les refuser sans faire une injustice, et à vous-mêmes, et à tout le district de Québec.

Déjà trois fois vous m'avez élu unanimement pour vous représenter en parlement. Depuis plus de six ans je me suis dévoué à la défense de vos intérêts, et de ceux de tout le pays. Si votre confiance, dont vous m'avez si-déjà honoré, est éteinte, ou affaiblie parce que j'ai accepté un emploi public, dites-le librement: rejetez-moi, et choisissez un autre représentant. Alors je rentrerai dans la vie privée qui a tant de charmes pour moi, et que je n'ai quittée que pour consacrer mes faibles services à ma patrie, et à vous en particulier. Si au contraire vos sentiments de confiance en moi sont demeurés tels qu'ils étaient, donnez-en preuve en m'accordant vos suffrages à l'élection prochaine. Par là vous démontrerez "que ceux-là seuls doivent conduire le char de l'état, qui ont la confiance du peuple. Que c'est au peuple, à la majorité du peuple à gouverner par l'intermédiaire de ses mandataires. Que le règne de l'Oligarchie, du patronage, du favoritisme est fini et pro-crit pour toujours du Canada." En un mot que vous voulez conserver dans toute sa plénitude le gouvernement responsable que vous avez conquis par une lutte longue et pénible.

Pour capter la faveur, et obtenir les suffrages des électeurs la veille d'une élection, des candidats font quelquefois de grandes promesses, récitent un long *credo* politique; les promesses s'évanouissent souvent avec le dernier *hurrah* de l'élection, et ce *credo* souvent ils n'y croient pas! Mon *credo* politique vous est connu, et vous pouvez le connaître par ma conduite politique passée.—Cette conduite vous est-elle une garantie suffisante pour l'avenir? C'est à vous à en juger, j'en ai pas de meilleur à vous offrir. Si vous me confiez de nouveau votre mandat, je travaillerai pour vous, et dans l'Assemblée Législative comme ci-devant et dans le conseil exécutif. Comme conseiller exécutif, mon devoir sera de faire connaître vos besoins, vos désirs, et de faire valoir vos intérêts de tous genres, et ceux de toute la province.

Je laisse avec confiance le soin de mon élection à votre patriotisme bien connu. Si j'obtiens vos suffrages, je m'efforcerais de rendre et faire rendre justice à tous mes constituants, à tous mes concitoyens, de quelque langue, origine, ou religion qu'ils soient; ma devise sera pour l'avenir, comme par le passé,—Droits égaux.—Justice égale.